

S'initier à la prévention des risques psychosociaux

PUBLICS / PREREQUIS

Toute personne susceptible, dans son entreprise, de participer à une action de prévention des risques psychosociaux (RPS), ou formateur désireux de former, à terme, lesdites personnes.

Avoir suivi l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription.

PÉDAGOGIE

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis.

Cette validation des acquis se fait à partir d'une évaluation des stagiaires ; évaluation basée sur les critères demandés par le réseau de prévention (document de référence sur la formation / prévention des RPS) + respect de la charte signée au début de la formation (voir ci – dessous).

Si nécessaire en fonction des prérequis des participants, un rappel sur les bases en prévention sera fait et une évaluation partielle effectuée sur cette thématique également

VALIDATION

Attestation de formation

DURÉE

2 jours, soit 14 heures de formation

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 à 12 personnes

Ce qu'est cette formation / Ce qu'elle n'est pas

Cette formation « Initiation aux Risques Psychosociaux » est nécessaire pour lever le voile sur un sujet complexe grâce à des apports théoriques accessibles. Des échanges d'expériences et études de cas en sous – groupes permettent aux participants de faire le lien avec leurs fonctions ou leurs propres situations vécues, toujours centrées sur le travail réel (et non les situations personnelles extra – professionnelles).

Cette formation n'est pas une formation visant à acquérir les outils et méthodes pour votre démarche de prévention (méthodologie d'évaluation des RPS, élaboration et mise en œuvre du plan d'action, suivi et évaluation des impacts, intégration des résultats dans le document unique...). Ces aspects pourront être évoqués et des références, liens utiles pourront être donnés au cours de la formation, mais ils ne font pas partie des objectifs visés et développés ici.

PROGRAMME

Les différents types de risques psychosociaux

- [Définition des risques psychosociaux : stress, violence interne, violence externe, harcèlement et autres catégories de RPS (souffrance éthique, dissonance et charge émotionnelle, instabilité au travail, burnout...).
- [Explication approfondie de ces concepts.

Le cadre légal, social et scientifique des RPS

- [Les responsabilités de l'employeur en matière de sécurité et de santé physique et mentale.
- [L'obligation d'évaluer les risques professionnels.
- [L'ANI sur le stress du 2 juillet 2008.
- [L'ANI sur le harcèlement du 26 mars 2010.
- [Autres textes et documents en matière juridique et réglementaire
- [Les règles scientifiques, outils de mesures, modèles explicatifs et indicateurs disponibles.

Les acteurs de la prévention dans l'organisation : rôles, fonctions, missions et prérogatives

- [Les relations entre le travail et la santé.
- [Les facteurs de risques psychosociaux et leurs effets.
- [Lien entre risques psychosociaux et travail.
- [Les modèles explicatifs de la relation entre travail, santé et fonctionnement humain.
- [Les effets des risques psychosociaux : mécanismes et solutions.
- [Surcharge de travail contraintes et conséquences.
- [Stress : définition, approches et conséquences.
- [Harcèlement et violence : comprendre pour agir.

L'évaluation des RPS et leur prévention

- [Les trois niveaux de préventions : primaire, secondaire, tertiaire.
- [Quand l'entreprise peut – elle agir ? Quand a – t – on besoin d'un spécialiste ?
- [Le réseau de prévention, les partenaires.
- [Points de repères sur les étapes de la prévention des RPS.
- [Exemples d'actions de prévention des RPS